



L'Isle-sur-la-Sorgue

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 084-218400547-20250922-DEL2025083-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-083 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES CINQ COMMUNES DU TERRITOIRE SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	25	27

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 16 septembre 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

M. Joseph RECCHIA, M. Olivier COLLIGNON.

Procurations :

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et les cinq communes membres ont décidé de renouveler un marché public groupé pour répondre à des besoins partagés en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Une forme de mutualisation est permise à travers la conclusion de groupements de commandes permettant d'être plus attractifs auprès des fournisseurs, d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats, de mutualiser la procédure de mise en concurrence et de donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement.

Ce groupement sera constitué de :

- La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- La Commune Châteauneuf de Gadagne
- La Commune de L'Isle sur la Sorgue
- La Commune de Saumane de Vaucluse
- La Commune du Thor
- La Commune de Fontaine de Vaucluse.

La coordination du groupement sera assurée par la Communauté de Communes. Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes.

Le coordinateur sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence, de signer et de notifier le marché au nom du groupement. Chaque membre exécutera ensuite le marché pour son compte, pour la partie qui le concerne.

Il est proposé de rejoindre le groupement de commandes et de désigner la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Vu les articles L.1414-3 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113-6 du code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 18-92 en date du 28 juin 2018, portant signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et les cinq communes du territoire sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),

Vu la délibération n°20-81 en date du 22 juillet 2020, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV),

Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 12 septembre 2025,

Considérant l'intérêt pour les acheteurs publics de mutualiser certains de leurs achats, au sein d'un groupement de commandes, pour renforcer leur attractivité auprès des fournisseurs, massifier leurs besoins pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser les procédures de mises en concurrence,

Considérant les besoins communs en matière d'achats et de contrôles des installations de défense extérieure contre l'incendie de la Communauté de Communes et des cinq communes membres,

APRÈS en avoir délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impliquant la Communauté de Communes et les communes membres.

Article 2 : d'autoriser la désignation de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, comme Commission d'appel d'Offres du groupement de commandes portant sur le marché Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération, et toutes les notes techniques ou financières y afférant.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 22 septembre 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 23 septembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.